

Procès-verbal de l'assemblée générale CHABLAIR 2018 du 11 octobre, Aigle, Salle Frédéric-Rouge

Ordre du jour

Partie statutaire

19h00

- 1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017
- 3. Rapport d'activité
- 4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation
- 5. Cotisation 2018
- 6. Election du Comité et de la Présidence
- 7. Perspectives 2019
- 8. Divers

Partie informative

20h00

1. Conférence de Monsieur Fernand Cuche sur le thème :

Rôle de l'agriculture et réchauffement climatique

2. Echanges et discussions.

Verre de l'amitié

Membres excusés : Rachel Blatter, Noëlle Damelincourt, Natalie Favre, Cherryl Clivaz.

Partie Statutaire

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour

La présidente Carole Morisod souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de leur présence. L'ordre du jour porté dans la convocation est accepté par l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

Il est renoncé à la lecture de ce procès-verbal disponible sur le site internet de l'association et il est approuvé par l'assemblée.

3. Rapport d'activité

La présidente présente le rapport d'activité de l'association :

Nouveau site Chablair

L'année 2018 a été focalisée principalement sur la création du nouveau site. Chablair a mandaté un informaticien pour aider à cette tâche. Il a fallu rédiger de nombreux articles. Une délégation a également suivi un cours afin de pouvoir administrer ce site.

Ce n'est qu'au début septembre qu'il a été mis en ligne sur la plateforme.

Newsletter

Le comité souhaite également mieux informer ses membres de ses activités. Actuellement, les membres connaissent nos activités à travers l'AG, les médias ou la page facebook. Nous nous sommes rendu compte que cela n'est pas suffisant. Nous avons décidé de créer des newsletters qui seront envoyées quelques fois par année à nos membres. Elles serviront à informer les membres sur les activités de l'association et aussi à les inviter à participer à des événements. Pour cela, Evelyne a créé la première newsletter qui vous a été transmise dernièrement, nous l'en remercions.

Facebook

Notre page est régulièrement alimentée. Vous y trouverez des prises de positions sur l'actualité ainsi que comme pour aujourd'hui, une invitation à la conférence de ce soir. Nous vous invitons à la consulter et à la partager.

Activités

Tamoil

Chablair ne s'est pas seulement contentée de créer son site, elle a également envoyé différents courriers auprès des services environnementaux du Valais et a fait appel aux politiques (députation au Grand Conseil valaisan et Conseil Général de Collombey-Muraz).

Etant donné que la commune de Collombey-Muraz ne souhaitait pas fixer un délai de démantèlement à Tamoil, Chablair a demandé à certains députés de déposer une interpellation au Grand Conseil valaisan afin que ce dernier puisse se prononcer sur ce point. Il faut savoir que le président de la commune de Collombey-Muraz refuse de répondre à tous nos courriers ce qu'il a d'ailleurs annoncé dans les médias.

En décembre 2017, une interpellation a donc été déposée au nom des Verts par Nathalie Cretton demandant au Conseil d'Etat valaisan de prendre position sur ce délai de démantèlement.

La réponse de Jacques Melly, Conseiller d'Etat fut, que ce point est uniquement du ressort de la commune de Collombey-Muraz et que l'Etat ne peut intervenir à cet égard.

Usine Djéva - Les Pierres fines

Depuis de nombreuses années, cette entreprise inquiète notre association. En effet, les fumées

émises sont régulièrement de couleur bleue.

Chablair a donc envoyé un courrier le 15 juillet 2018 au Service cantonal de l'environnement pour lui soumettre plusieurs questions. Après une réponse relativement vague le 20 juillet, nous avons renvoyé un nouveau courrier le 8 août demandant plus de précisions quant à la nature des émissions et des analyses effectuées. Le 30 août, nous avons reçu une nouvelle réponse nous indiquant qu'après des analyses faites en fin 2015 qui montraient un dépassement des valeurs limites en matière de poussières, un réglage a été effectué et que les normes sont aujourd'hui respectées. Chablair va encore étudier de plus près ces résultats.

Tamoil

Comme vous avez pu le constater dans les médias, un accord a été signé entre la commune de Collombey-Muraz et Tamoil sur une garantie financière de 10 millions pour démanteler le site.

Chablair a envoyé un communiqué de presse en précisant que tant qu'un délai de démantèlement n'a pas été annoncé, l'association ne peut être satisfaite. De plus, le montant faible de 10 millions ne nous rassure pas. La RTS a également interviewé la présidente et le secrétaire pour obtenir leur opinion sur le sujet.

Chablair a fait appel au niveau politique et une interpellation sera déposée au Conseil général de Collombey-Muraz sur la garantie financière de Tamoil.

Chablair a également écrit au Service de l'environnement de l'Etat du Valais afin d'obtenir le rapport de dépollution promis par Tamoil pour la mi-octobre et le plan final d'assainissement annoncé pour la fin de l'année 2018. Chablair a demandé en tant qu'association d'intérêt public d'être informée des processus d'assainissements tout comme elle l'avait été lors de l'assainissement de la décharge du Pont Rouge.

Actuellement, nous n'avons reçu aucune réponse de ce service.

Chavalon

Le 3 septembre, Chablair a envoyé un courrier à la Municipalité de Vouvry demandant des éclaircissements quant à l'avenir du site de Chavalon. Nous avons accentué cette demande en évoquant la loi cantonale sur les constructions qui stipule qu'en présence de constructions plus utilisées ou plus exploitées – ce qui est le cas de l'usine de Chavalon – et dont la suppression se justifie par un intérêt public prépondérant tel que la protection du paysage, l'autorité compétente en matière de constructions – en l'occurrence la commune de Vouvry – peut ordonner que l'intéressé garantisse les frais de démantèlement des installations et de remise en état complète des lieux.

Si les conditions de cet alinéa sont remplies, ladite autorité fixe un délai convenable pour la suppression de la construction et la remise en état des lieux (article 59 alinéa 3 de la loi – de portée impérative).

La commune de Vouvry nous a répondu le 25 septembre en précisant que ce site avait été racheté par le groupe Orllati et que le plan d'affectation du site est en « zone mixte », ce qui autorise la construction d'industries et d'habitations liées à la surveillance et à l'exploitation des installations. Dossier à suivre.

Satom

Chablair a reçu une invitation de la part de la Satom, à la Foire du Valais, pour assister à des conférences sur les déchets, notamment plastiques. Deux membres de Chablair ont suivi ces conférences. Il en est notamment ressorti qu'il est préférable de recycler les plastiques au point de vue écologique, mais que cette solution est non rentable du point de vue financier.

Plus d'investigations seront nécessaires pour pouvoir se prononcer efficacement sur le sujet.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation

Il est procédé à la lecture des comptes 2017 de l'association CHABLAIR, qui laissent apparaître un total de produits de Fr. 2'570.-- et un total de dépenses de Fr. 2'026.25 avec un bénéfice de Fr. 543.75.

Ces comptes ainsi que le rapport des vérificateurs dont il est donné lecture à l'assemblée sont approuvés.

Lors de la présentation de ces comptes, Nathalie Cretton propose, au vu du travail et de l'engagement du Comité, que les frais de celui-ci soient intégralement pris en charge par l'association, l'assemblée prend acte de cette proposition.

5. Cotisation 2018

Au vu de la bonne santé financière de l'association, l'assemblée décide de maintenir le montant annuel de Fr. 30.--. Un grand merci aux membres qui, année après année, soutiennent fidèlement CHABLAIR.

6. Election du Comité et à la Présidence

En préambule à ce point de l'ordre du jour, la présidente informe l'assemblée qu'un membre du comité ne s'est, depuis son entrée au sein de celui-ci, manifesté en aucune manière, n'ayant notamment participé à aucune séance de Comité, quoique régulièrement convoqué et tenu au courant des activités de CHABLAIR.

En conséquence il est proposé à l'assemblée de ne pas reconduire le mandat de M. Michaël Dupertuis, puisque c'est de ce membre du Comité dont il s'agit. L'assemblée suit le préavis de la présidente et réélit ensuite la totalité du Comité pour une nouvelle période administrative de deux ans, à l'exception de la personne susnommée, elle reconduit également Carole Morisod dans sa fonction de présidente de l'association pour la même durée.

7. Programme et perspectives 2018

La présidente passe en revue les différents dossiers dont s'occupe ou aura à s'occuper durant cette année et les mois prochains, il s'agit notamment de **l'usine à recyclage de bitumes FAMSA** à Massongex, dont il convient d'examiner le fonctionnement et son impact environnemental (émissions de CO2, particules,...), **du projet de piste de karting à Saint-Triphon**, dont le dossier est pendant devant le Tribunal fédéral et qui devrait être tranché durant le printemps 2019.

La voltige aérienne à Bex constitue aussi un sujet de préoccupation, des habitants de Bex et des Giettes s'étant plaints d'une recrudescence de la fréquence des vols, tout comme l'usine SATOM dont il reste difficile de connaître la nature des émissions de ses cheminées, et la question de l'assainissement des décharges municipales et industrielles éparpillées dans le Chablais et des stands de tir.

8. Divers

CHABLAIR veillera aussi à maintenir un contact aussi étroit que possible avec ses membres et la population chablaisienne en améliorant notamment sa communication et en mettant sur des pied des présentations et des conférences.

L'association a également pour objectif d'augmenter le nombre de ses membres et d'étoffer son Comité.

Avant de donner la parole au conférencier, Evelyne Bezat présente à l'assemblée, écran à l'appui, le nouveau site internet dont elle commente onglets et illustrations.

La parole n'étant pas demandée, la partie statutaire est close à 19h45.

Partie informative

La présidente présente le conférencier en la personne de M. Fernand Cuche, ancien conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel et partisan convaincu d'une agriculture à dimension humaine, et le remercie de sa disponibilité

Parole est ainsi donnée au conférencier pour son exposé sur le thème :

Rôle de l'agriculture et réchauffement climatique

Cet exposé, d'une bonne heure environ, a été suivi d'un échange courtois et constructif entre l'ancien magistrat et des membres du public, puis d'un apéritif convivial servi dans le hall de l'hôtel-de-ville d'Aigle qui mit un point d'orgue à cette assemblée générale 2018.

Saint-Maurice, octobre 2018 Le Secrétaire-caissier : Régis Chanton
